

RESOLUTIONS ADOPTEES

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
-STAR-**

Siège social : Square, Avenue de Paris 1080 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 juin 2010, la Société Tunisienne d'assurances et de Réassurances –STAR- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2009 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat 2009	33 737 674 610
Report à nouveau 2008	5 010 791 366
Total	38 748 465 976
Réserves Fonds Social	500 000 000
Reliquat	38 248 465 976
Dividendes	4 153 847 400
Report à nouveau 2009	34 094 618 576

En conséquence, il sera servi un dividende de **1,800 dinars par action**. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **15 juin 2010** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Mouldi OUALHAZI en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Badreddine BARKIA,
- Monsieur Habib KARAOULI en tant qu'administrateur représentant Groupama SA en remplacement de monsieur Hervé MAGRO.
- Monsieur Lotfi RADHOUANE en tant qu'administrateur représentant la Société Financière d'Investissement en remplacement de monsieur Raouf AOUADI

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de messieurs Mouldi OUALHAZI, Habib KARAOULI et Lotfi RADHOUANE en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 3.600 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

Sur proposition du comité permanent d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le cabinet « La générale d'audit et Conseil » comme deuxième commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances pour un mandat de trois ans (2010, 2011, 2012) soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012 en remplacement du cabinet « Union Audit Tunisie ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT AU 31/12/2009

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIFS	EXERCICE 2009			EXERCICE 2008
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2009	Montant net
<u>ACTIFS INCORPORELS</u>				
Logiciels	344 726	311 763	32 963	14 630
Droit au Bail	41 000	41 000		41 000
	385 726	352 763	32 963	55 630
<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>				
Matériels et Mobiliers, Agencements & Installations	9 237 594	7 956 805	1 280 789	1 360 489
	9 237 594	7 956 805	1 280 789	1 360 489
<u>PLACEMENTS</u>				
Terrains et Constructions	19 668 356	2 878 278	16 790 078	17 204 527
Placements dans les entreprises avec lien de participation	59 030 942	2 880 566	56 150 375	53 117 707
Autres placements Financiers				
Actions et autres titres à revenu variable	33 525 200	1 256 493	32 268 707	20 615 634
Obligations et autres titres à revenu fixe	403 547 799	740 502	402 807 297	393 747 210
Prêts au personnel	2 647 155	100 535	2 546 620	2 608 151
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	37 552 375		37 552 375	35 723 294
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 732 828		4 732 828	4 325 602
	560 704 655	7 856 374	552 848 281	527 342 125
<u>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>				
Provision pour primes non acquises	6 918 820		6 918 820	6 463 148
Provision pour Sinistres à Payer	25 854 679		25 854 679	40 203 402
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices	539 186		539 186	355 157
	33 312 685		33 312 685	47 021 707
<u>CREANCES</u>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe:				
Primes acquises et non émises	12 663 186		12 663 186	11 777 196
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	74 200 231	43 985 151	30 215 080	34 689 245
Créances nées d'opérations de réassurance	12 560 920	6 560 873	6 000 046	5 790 610
Autres créances	4 159 404	71 065	4 088 339	4 432 399
	103 583 740	50 617 089	52 966 651	56 689 450
<u>AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS</u>				
Avoirs en Banques, CCP et caisses	10 319 936		10 319 936	12 875 589
Frais d'acquisition reportés	1 832 830		1 832 830	1 740 058
Comptes de régularisation Actif	15 599 608		15 599 608	15 464 651
Ecart de conversion	466 503		466 503	421 766
	28 218 877		28 218 877	30 502 064
TOTAL DES ACTIFS	735 443 278	66 783 032	668 660 246	662 971 465

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT AU 31/12/2009

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES		
Capital Social	23 076 930	23 076 930
(dont incorp. Réserves à titre de 3.500.000,000)		
Reserves et primes liées au capital	136 133 662	136 133 662
Autres capitaux propres	121 930	121 930
Résultats reportés	34 094 618	5 010 791
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exer	193 427 140	164 343 313
PASSIFS		
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	2 823 328	2 430 606
<u>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</u>		
Provision pour primes non acquises	42 889 403	40 365 680
Provision Mathématiques Vie	6 871 417	6 519 079
Provision pour Sinistres à Payer Vie	3 921 622	3 504 720
Provision pour Sinistres à Payer non Vie	316 729 577	320 435 032
Provision Mathématiques des Rentes	21 240 401	17 661 764
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices Vie	210 820	249 961
Provision pour participation des Assurés aux Bénéfices non Vie	3 634 406	2 961 337
Provision pour Egalisation	5 172	5 172
Provision pour Egalisation décès	110 000	105 000
Provision pour risques en cours	1 755 768	616 677
	397 368 587	392 424 422
<u>DETTES POUR DEPOT EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</u>	12 528 553	13 591 095
<u>AUTRES DETTES</u>		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 588 919	14 375 763
Dettes nées d'opérations de réassurance	16 668 142	14 886 690
Autres dettes	19 969 900	50 319 450
	50 226 961	79 581 903
<u>AUTRES PASSIFS</u>		
Banques, CCP et caisses	7 553 964	7 253 327
Comptes de régularisation Passif	3 693 896	2 915 057
Ecart de conversion	537 819	431 743
	11 785 678	10 600 127
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	668 160 246	662 971 465

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES RELATIF A L'EXERCICE 2009

(chiffres arrondis en dinars)

	Capital Social	Primes d'émission	Réserves Légales	Réserves d'Investissement exonéré	Réserves spéciales de Réévaluation	Fonds Social	Réserves Extraordinaires	résultats reportés	amortissement différé	résultat de l'exercice 2009	Total
Soldes au 31/12/2009 avant affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 258	2 889 563	2 950 000	5 010 791	-1 804 328	33 737 675	198 080 987
Affectation du résultat selon la décision de l'A.G.O du 04/06/2010						500 000		29 083 828		-33 737 675	-4 153 847
Dividendes distribués										4 153 847	4 153 847
Soldes au 31/12/2009 après affectation du résultat	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 258	3 389 563	2 950 000	34 094 619	-1 804 328	0	193 927 140

RESOLUTIONS ADOPTEES

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
-STAR-**

Siège social : Siège social : Square, Avenue de Paris 1080 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04 juin 2010, la Société Tunisienne d'assurances et de Réassurances –STAR- publie ci-dessous LES RESOLUTIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide la mise en conformité des statuts de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances avec les dispositions de la loi n° 2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et la modification corrélative de 6 articles : 10, 18, 35, 36 ,49 et 51 et l'ajout d'un article 18 bis.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Président Directeur Général et/ou à son représentant légal tous les pouvoirs en vue d'accomplir les formalités requises pour l'actualisation des statuts de la société.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts et de publication prévues par la loi.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-

Siège social : Siège social : Square, Avenue de Paris 1080 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 juillet 2010, la Société Tunisienne d'assurances et de Réassurances –STAR- publie ci-dessous

Première Résolution : Filialisation de la branche vie

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'opportunité de filialiser la branche vie décide la filialisation de la branche Vie de la STAR.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution : Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à toute démarche réglementaire de déclaration, d'information et de demande auprès des instances de contrôle et de régulation de l'activité d'assurance pour l'obtention des autorisations requises et notamment celle relative à la création d'une filiale spécialisée en assurance vie et plus généralement de faire le nécessaire pour la réalisation de l'objet.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.